

Politique d'impartialité et de pertinence de la certification de l'UTAC

L'UTAC veut préserver, pour l'ensemble de ses activités, son image reconnue d'indépendance, d'impartialité et de compétence.

Dans le cadre et en conformité avec les normes internationales en vigueur, le dispositif mis en place par l'UTAC pour la certification en garantit l'objectivité et la pertinence.

- L'UTAC met au service de ses clients des professionnels dans leurs domaines de compétence. Leurs prestations sont évaluées en continu de façon à faire progresser leur qualité. Les décisions de certification sont prises par des experts dans chaque domaine.
- Chaque collaborateur de l'UTAC s'engage personnellement en matière de confidentialité et d'éthique, et à informer la direction de tout risque de manque d'objectivité.
- L'UTAC exerce en permanence une surveillance du processus de certification. Les risques concernant l'impartialité et l'objectivité de l'ensemble de ses acteurs, ainsi que les conflits d'intérêts pouvant se présenter dans l'exercice de leurs activités, sont identifiés et analysés. Des actions appropriées sont mises en œuvre pour les éliminer ou en diminuer la portée. Ces actions sont documentées et communiquées à un Comité de Certification.
- Ce Comité de Certification est constitué de représentants compétents des différents secteurs extérieurs concernés par l'activité de certification de l'UTAC. Il a l'autorité de valider sa politique d'indépendance et d'impartialité, de la faire évoluer et d'en vérifier la bonne application.

L'UTAC montre ainsi par la qualité et l'éthique de ses prestations que la satisfaction de ses clients est sa première préoccupation.



Connor McCORMACK
Vice-président exécutif